



**MINISTÈRE
CHARGÉ
DES TRANSPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Générale des Infrastructures, des
Transports et des Mobilités**

*Direction des Mobilités Routières
Département de la transition écologique, de la doctrine et de
l'expertise technique
Pôle Nord-Ouest*

Nantes, le 22/02/2024

Note à :

Monsieur François Cornier
Directeur délégué de la construction
Direction de la Construction
SAPN
BP 50073 – 60304 Senlis Cedex

Nos réf. : NCVL 2023-60-2

Vos réf. :

Affaire suivie par : Radoine DIK
radoine.dik@developpement-durable.gouv.fr

Tél. : 02 40 12 83 08 - **Port** : 06 63 33 66 22

OBJET :

Route Nationale	A 13	Localisation	Heudebouville
Niveau d'Études	SDSDI	Maître Ouvrage	SAPN
Objet	A13 – Complément diffuseur Heudebouville : • Décision approbation modification SDSDI		
Référence	Note du 18 mai 2017 relative aux procédures d'élaboration, d'instruction et d'ap- probation des schémas directeurs de signalisation et des PDS		
Pièce jointe :	fiches iti_A13_suite CIS_V 20_12_2023 - Décision IGR 02-2024		

Par courrier en date du 20 décembre 2023, vous m'avez transmis le mémoire en réponse définitif à mon courrier du 23 octobre 2023 portant avis sur la modification du SDSDI en objet.

Le 22 janvier 2024 vous m'avez transmis par message électronique la fiche itinéraire définitive. Cette fiche itinéraire en pièce jointe prend bien en compte les remarques formulées que j'ai complétées par une correction matérielle pour le « PA de la Fringale ».

En conséquence j'approuve la modification du SDSDI de l'A13 dans le cadre de l'aménagement du complément au demi-diffuseur d'Heudebouville.

Je reste à votre disposition pour toute demande de précision complémentaire.

L'ingénieur Général Route
En charge du Pôle Nord-Ouest
François Agier

Le 23 février 2024

Copie à : DGITM/DMR/TEDET/CTR ; DGITM/DMR/FCA ; Cerema NC